



l'Arçonnéen

Le mot du Maire

Une nouvelle fois, la France a été prise pour cible par des attaques terroristes commises le 13 novembre dernier au Stade de France et au cœur de Paris. Personne ne peut rester insensible à ces actes de barbarie. Les victimes ont été nombreuses. Dès le lendemain, un hommage leur a été rendu lors du repas des séniors d'Arçonnay où une minute de silence a été observée.

La France s'est engagée ces dernières années dans un nombre important d'opérations militaires : Mali, Lybie, Irak, Syrie... Là où les adversaires ne disent pas leur nom. Il fallait s'attendre à des représailles sur le sol Français.

Depuis les évènements de CHARLIE HEBDO, de nombreuses tentatives d'attentats ont été déjouées sur notre sol. Malgré toutes les mesures prises notamment à travers le plan VIGIPIRATE, le risque zéro n'existe pas. Il est malheureusement prévisible que d'autres évènements de ce type se produiront.

La République est en danger. L'Etat d'urgence a été déclaré pour une durée de 3 mois. A ce titre, Madame la Préfète de la Sarthe a réuni, à huis clos, les maires de l'arrondissement de Mamers le 20 novembre dernier afin de préciser les mesures prises pour notre département mais aussi nos obligations en tant qu'élus quant aux manifestations organisées sur nos territoires. Ne cédon pas à la psychose mais soyons attentifs à notre environnement car désormais il n'y a plus aucun doute, le danger est partout.

En janvier prochain, il sera procédé à un nouveau recensement de notre population communale. Trois Arçonnéennes sont recrutées en tant qu'agents recenseurs pour l'occasion. Elles prendront contact avec vous pour vous déposer le questionnaire établi par l'INSEE. Un recensement est un moment important de la vie d'une commune puisqu'il conditionne ses recettes fiscales. En effet le versement de la dotation globale de fonctionnement par l'Etat est proportionnel au nombre d'habitants de la commune. Alors réservez-leur un bon accueil. Elles vous seront présentées par voie de presse mais aussi lors de la cérémonie des vœux qui aura lieu le 9 janvier prochain à 10H30 et à laquelle vous êtes conviés.

Dans l'attente de cette rencontre, malgré le contexte actuel, je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Bonnes fêtes de fin d'année



Cérémonie du 11 Novembre 2015



Repas des anciens du samedi 14 Novembre 2015

Manifestations à Arçonnay

- 04 JANVIER – AG Art'çonnay à 17h
- 09 JANVIER – Vœux du Maire à 10h30
- 10 JANVIER – Tournoi d'échecs
- 17 JANVIER – Galette des rois du Cyclo
- 20 JANVIER – AG et galette Génération mouvement
- 25 JANVIER – Bal des séniors
- 31 JANVIER – Galette de la FNACA
- 31 JANVIER – Tournoi d'échecs
- 20 FÉVRIER – Brevet Cyclo
- 22 FÉVRIER – Bal des séniors
- 04 MARS – AG Comité des fêtes
- 06 MARS – Brevet Cyclo
- 12 MARS – Carnaval de Récréation
- 13 MARS – Tournoi d'échecs
- 19 MARS – Vin d'honneur de la FNACA

Etat-civil

NAISSANCES

- TOURNAILLE Nolan Dimitri Thierry 22 Octobre 2015
- HÉMERY Alyce Jacqueline Valérie Yvonne 25 Octobre 2015
- GÖGCE Ali Sami 28 Octobre 2015
- SARR Mame Balla Moussa Abdourahmane 19 Novembre 2015
- HAYDAR Lareina 19 Novembre 2015
- DANGUY Léo Jean Pierre 29 Novembre 2015

DÉCÈS

- THÉBAULT épouse PESCHEUX Thérèse Janine Augustine 01 Octobre 2015
- MORIN épouse FAUTRARD Christiane Jacqueline Jeanne 07 Octobre 2015
- SAGET épouse SOMMIER Jeanine 10 Octobre 2015
- VAN veuve LY Chou 03 Novembre 2015

Denis LAUNAY

Maire d'Arçonnay et
son conseil présenteront
leurs vœux :

Le samedi 9 janvier 2016
à 10H30

Salle Henri Gardien



N° 26
OCTOBRE 2015

MAIRIE • 1, place du 8 Mai 1945 & 02 33 31 26 30 • Fax 02 33 29 54 52

• mairie@ville-arçonnay.fr • Direction de la publication :

Denis LAUNAY • Nadine KIERS-PERRAULT • Fabrice CHOMARD • Jacqueline ZEPHIR
Catherine GOUPIL • Martine CHAPPELLIERE • Jessy COCHEREL



LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS À ARÇONNAY

Comme annoncé dans le précédent Arçonnéen, nous réservons un espace pour les Associations. En effet il est important d'informer régulièrement les habitants et particulièrement les nouveaux habitants. Un ou deux élus délégués auprès des associations sont à votre disposition pour soutenir votre action. Par ailleurs le site internet de notre commune a été revu ; nous vous invitons à le consulter sans modération. L'accès direct n'est plus possible sur le nouveau site : un référent est désigné pour l'insertion des articles. Transmettez vos informations à la mairie et celles-ci seront traitées dans les plus brefs délais : mairie@ville-arconnay.fr

LE VÉLO CLUB D'ARÇONNAY

L'ACC ARÇONNAY a tenu son assemblée générale le 17 octobre 2015. Pour cette saison écoulée Les résultats sont là grâce à la bonne organisation des membres dirigeants de ce club notamment pour : 7 brevets, ce qui a permis à L'ACC ARÇONNAY d'enregistrer 543 participants soit 336 pour les sorties du samedi et dimanche et 207 pour les sorties du jeudi. A noter que chaque sortie nécessite trois circuits différents : 30 km, 50 km, 70 km.

Tout est bien pensé et bien organisé ainsi, chaque cycliste y va selon ses propres possibilités.

L'ensemble des cyclistes aura participé au total à 328 brevets pour couvrir près de 15 000 km.

Le bilan financier, est également bon et positif, parmi les dépenses notons la nouvelle tenue pour la saison 2016 (maillot et cuissard) ce coût représente 110 euros par adhérent.

Les récompenses ont été également remises aux participants qui ont marqué cette riche saison 2015.

Le Président, Gérard GAYET



Président : Gérard GAYET
Vice-président : Serge BALIDAS
Secrétaire : Edgard CHARETIER
Secrétaire : Stéphane CHEVALIER
Trésorier : Jean-Pierre SACHET
Trésorier adjoint : Françoise GAYET

Contact : gayet.gerard@orange.fr
Tél : 07 88 38 02 16

L'AG DE LA PÉTANQUE



Le « PÉTANQUE CLUB D'ARÇONNAY » a tenu son Assemblée Générale le 26 novembre 2015.

Ce Club compte 26 Adhérents en section LOISIRS et 13 en COMPÉTITION.

Le Président, Mr LORAN énonce le bilan sportif de l'année écoulée et remet les trophées aux heureux boulistes.

Il discute l'éventualité de regroupement de Clubs intercommunaux.

Mr LORAN annonce le calendrier 2016 :

RENCONTRE : tous les mercredis

TOURNOI : 18 SEPTEMBRE 2016

AG : 21 NOVEMBRE 2016

Il remercie les Sponsors et la Mairie.

Le Trésorier présente le bilan Financier positif.

La cotisation 2016 est fixée à 6 €, annuelle

Composition du Bureau :

Président : Guy LORAN

Trésorier : Michel JUVIN

Secrétaire : Michel PESCHEUX

Membres : Armand LAROCHE
Gilber AUBERT
Joël LEMONNIER
Gérard DE FONTENAY
J.-Jacques MAINE

La séance se termine dans la convivialité autour du verre de l'amitié.

Notes de M. CHAPPELLIERE (conseillère municipale présente à l'AG)

LE JUDO CLUB D'ARÇONNAY SE DISTINGUE

En ce mois de novembre, le calendrier des judokas Arçonnéens est bien rempli. En effet, les poussins dernière année avait le 3ème et dernier Torano Ko Tai Kai le 08 novembre au Mans. Des jeunes du club y étaient :

- Alexandre LAMARRE-MARTIN a marqué 69 points sur 90 possibles (45 en technique et 24 en randoris).
- Kylian LASSAY a marqué 33 points sur 90 possibles (25 en technique et 8 en randoris).

A la suite de ces trois Torano Ko Tai Kai, les points de chaque enfant sont cumulés et des écussons sont décernés. Alexandre obtient l'écusson d'or et Kylian l'écusson de bronze.

Puis le mercredi 11 novembre, jour de commémoration, les jeunes du club se sont déplacés en masse chez leurs voisins du judo club de Fresnay sur Sarthe pour un tournoi-animation. Le club se classe 8ème sur 35 clubs représentés (clubs de la Sarthe, de l'Orne, de la Manche et du Calvados) grâce aux bon résultats suivants :

- Poussins ceinture blanche
 - Alice MONGREVILLE 3ème
 - Louna GAILLARD 4ème
 - Nolan MAUNOURY 1er de poule et 1er de tableau
 - Dylan MAZURE 1er de poule et 1er de tableau
 - Hugo PLACAIS-GAUGAIN 2ème de poule et 1er de tableau
 - Adrien CHATAIGNIER 3ème
 - Axel VASSEUR 2ème de poule et 1er de tableau
 - Elliott VASSEUR 2ème
- Poussins ceinture blanche jaune
 - Julian MARGUERITTE 1er
 - Yanis NISSEN 3ème
- Poussins ceinture jaune et Jaune-Orange et plus
 - Lilou ROCHE 2ème
 - Léanne LAMARRE-MARTIN 4ème
 - Alexandre LAMARRE-MARTIN 3ème.

Prochain rendez-vous pour les judokas autour des tatamis du judo club de La Ferté-Macé le dimanche 22 novembre pour un tournoi-animation label 61.

Pierre-François HUBERT
Professeur du judo club d'Arçonnay.



DÉPART EN RETRAITE DE JEANNETTE



Le départ en retraite de Jeanette Lemonnier a été un moment partagé avec grand plaisir. C'est elle qui fait un discours après celui de Mr Launay, « plus court » nous dit-elle... une photo souvenir avec ses proches collègues et ci-dessus la photo des amis d'enfance.

CHORALE A L'ÉGLISE D'ARÇONNAY



Le mercredi 2 décembre dernier, notre église a accueilli le concert de Noël organisé par le Conservatoire, avec le chœur d'Arçonnay dirigé par Isabelle Vaseux et l'orchestre à cordes junior dirigé par Séverine Joly.

ENQUÊTE DE RECENSEMENT EN 2016

Le recensement de la population permet de produire de nombreuses informations sur la population vivant en France et de mieux comprendre l'évolution de notre pays.

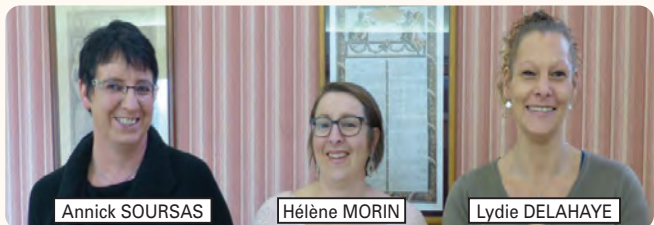
Cette année, la commune d'Arçonnay est concernée par l'enquête de recensement et la participation des habitants est essentielle. C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.

L'enquête de recensement est préparée et réalisée par la commune. L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) organise et contrôle la collecte.

La collecte se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016. Chaque foyer recevra la visite d'un agent recenseur qui sera muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Merci de lui réserver le meilleur accueil.

Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont protégées par la loi. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Ci-dessous la photographie des trois agents recenseurs qui sont chargés de l'enquête.



Annick SOURSAS

Hélène MORIN

Lydie DELAHAYE

AVANCEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA COMMUNE

Tout d'abord je remercie les riverains et usagers des rues Ambroise Paré et Léonard de Vinci, pour leur patience et leur gentillesse. En effet, l'entreprise ayant cassé sa niveleuse, le chantier s'est retrouvé arrêté trois semaines, laissant, pour circuler, des chaussées peu carrossables.

Normalement, pour Noël, vous pourrez rouler sur la voirie définitive.

Les travaux de défense du trottoir, contre le stationnement des poids lourds, entre les feux tricolores et le rond-point du Vieux Bourg ont débuté le 5 décembre. La durée de ce chantier n'excédera pas une quinzaine de jours. De légères difficultés de circulation sont à prévoir, en raison des travaux, les véhicules circuleront sur une seule voie.

Pour 2016 quatre dossiers d'amélioration des conditions de circulation sont à l'étude :

- l'amélioration de la sécurité au voisinage de l'école rue du moulin à vent,
- la mise en place de trottoirs rue des Grandes Haies,
- la mise en place de trottoirs rue du Parc Poisson
- le stationnement autour de l'église.

L'adjoint chargé de la voirie : F. SCORNET

AVANCEMENT DES TRAVAUX

Le Centre Communal d'Animation : point de situation

Les travaux ont repris depuis la rentrée. Comme vous avez pu vous en apercevoir les opérations de gros œuvres ont avancé à un rythme proche des prévisions et le bâtiment est actuellement hors d'eau. La couverture est intégralement posée, ainsi que les fenêtres de toit. Les 32 panneaux photovoltaïques sont posés. De même, les travaux d'installations des menuiseries et du chauffage par géothermie sont en cours.

La municipalité privilégie le long terme sur le court terme. La géothermie représente un surcoût lors de l'investissement initial, mais il permettra de réduire les coûts de chauffage lors de l'exploitation de ce bâtiment. Le choix du solaire et de la géothermie permet d'être raisonnable en terme d'impact sur l'environnement de cet équipement municipal et de réduire les dépenses de fonctionnement pour le budget de notre commune.

CENTRE SPORTIF

Un aménagement est en cours au niveau du centre sportif afin de permettre à l'association sportive de pétanque de bénéficier d'un local afin d'aménager un accueil plus confortable.

Ces travaux ont été réalisés par un employé communal.

DÉFIBRILLATEUR

Lors du conseil municipal de novembre, il a été décidé d'acquérir et d'installer deux défibrillateurs semi-automatiques. Un défibrillateur sera installé rue des Sorbiers et sera accessible depuis la voie publique. Ce choix d'implantation permet de disposer d'un équipement de diagnostic et de secours au carrefour des principaux équipements municipaux (centre culturel, groupe scolaire, accueil jeunes et Mairie). Il sera installé au cœur du centre-ville et à proximité de la pharmacie.

Le second défibrillateur ne sera pas accessible à tous car il sera installé dans le centre sportif. Chaque association qui utilise le centre sportif pourra y accéder grâce à la carte qui lui a été confiée. Le but est de pouvoir porter secours à un risque cardiaque lors de la pratique d'un sport. Les deux défibrillateurs répondront aux deux principaux risques repérés.

Pour rappel, un défibrillateur est un équipement médical. La réglementation autorise chacun de nous à l'utiliser en cas de besoin. Il dispose d'un enregistreur qui conserve le diagnostic et les actions qui ont été exécutées afin que les services de secours puissent récupérer ces précieuses informations avec une clé USB.

IMPORTANT : dès que l'utilisation du défibrillateur est envisagée ou engagée, il faut prévenir immédiatement les services de secours. L'intervention rapide des pompiers, SAMU ou médecin est déterminante dans la chance de survie de la personne victime d'une attaque cardiaque.

L'adjoint chargé des bâtiments : L. NOE



LES RÈGLES D'URBANISME POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, ETC

Dans les tableaux de cette page, vous trouverez la liste des constructions et des travaux qui nécessitent des autorisations et déclarations à effectuer avant d'entreprendre tous travaux ou constructions. Ils doivent être conformes aux règles contenues dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme). Les demandes sont reçues en mairie et sont traitées à la CUA.

Il convient impérativement d'attendre l'autorisation pour entreprendre les travaux.

Un formulaire CERFA est spécifique à la nature des travaux envisagés ; ils sont téléchargeables sur internet :

Un projet de construction ?

Il est possible demander un certificat d'urbanisme simple qui est purement informatif avant de demander un Certificat d'Urbanisme opérationnel : **cerfa 13410*02**

Une maison individuelle (≤ 2 logements) : **cerfa 13406*02**

Un projet d'agrandissement de votre maison d'habitation (une véranda, aménagement de combles) ?

• **En zone urbaine** (Zone U du Plan Local d'Urbanisme ou Plan d'Occupation des sols de la commune)

La surface ajoutée sera comprise entre 5 et 40 m², le projet nécessite une Déclaration Préalable : **cerfa 13703*02**

La surface ajoutée sera comprise entre 21 à 40 m² mais la surface plancher ou l'emprise au sol totale après travaux n'excèdera pas 170 m², le projet nécessite une Déclaration Préalable : **cerfa 13703*02**

La surface ajoutée sera comprise entre 21 à 40 m² et la surface plancher ou l'emprise au sol totale après travaux sera supérieure à 171 m², le projet nécessite un Permis de Construire : **cerfa 13406*02** + recours à un architecte.

La surface brute ajoutée sera supérieure à 40 m², le projet nécessite un Permis de Construire : **cerfa 13406*02**

• **Hors zone urbaine**

La surface ajoutée sera comprise entre 5 et 20 m², le projet nécessite une Déclaration Préalable : **cerfa 13703*02**

La surface ajoutée sera supérieure à 20 m², le projet nécessite un Permis de Construire : **cerfa 13406*01**

Un projet d'agrandissement autre qu'habitation (artisanat, commerce, industrie, bâtiment agricole) ?

La surface ajoutée sera comprise entre 5 et 40 m², le projet nécessite une Déclaration Préalable : **cerfa 13404*02**

La surface ajoutée sera comprise entre 21 à 40 m², le projet nécessite un Permis de Construire : **cerfa 13409*02** + recours à un architecte.

Des projets de modification extérieure ou d'aménagement de votre terrain ?

Installer un abri de jardin n'excédant pas 20 m², le projet nécessite une Déclaration Préalable : **cerfa 13703*02**

Installer un abri de jardin dont la surface est supérieure à 20 m², le projet nécessite un Permis de Construire : **cerfa 13406*02**

Créer une véranda : cf chapitre agrandissement

Créer ou modifier une clôture, le projet nécessite une Déclaration Préalable : **cerfa 13703*02**

Remplacer, modifier, créer une fenêtre, le projet nécessite une Déclaration Préalable (type velux, chien assis, baie vitrée) : **cerfa 13703**

Créer une ouverture sur un bâti existant, le projet nécessite une Déclaration Préalable : **cerfa 13703*02**

Réfection d'une toiture, le projet nécessite une Déclaration Préalable : **cerfa 13703*02**

Faire ou refaire votre ravalement, le projet nécessite une Déclaration Préalable : **cerfa 13703*02**

Une seule demande peut intégrer différents types de travaux.

INFOS PRATIQUES

Dans le cadre de l'instruction des demandes d'urbanisme, la Communauté Urbaine propose aux porteurs de projets, particuliers, entreprises, maîtres d'œuvre ou élus, des permanences d'architecte-conseil réalisées par les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Orne et de la Sarthe qui ont lieu dans les locaux de la Communauté Urbaine sur rendez-vous pris auprès du secrétariat du service autorisations.

Coordonnées du service

Service Autorisations d'Urbanisme :
6/8 rue des Filles Notre Dame
61000 ALENCON

Tél. : 02 33 32 41 53

@ : service.urbanisme@ville-alencon.fr

Autres liens :

CAUE de l'Orne : www.caue.fr

CAUE de la Sarthe : www.caue-sarthe.com

A DIL : www.adil.org/61/

Cadastre : <http://www.annuaire-mairie.fr/cadastre-alencon-html>

SIG : sig.communaute-urbaine-alencon.fr

Architecte des Bâtiments de France :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Basse-Normandie/Les-poles/Le-pole-patrimoine-et-architecture/Le-service-territorial-de-l-architecture-et-du-patrimoine-de-l-Orne>

Développement Durable : <http://www.alencondurable.fr>

DOCUMENTS A DÉPOSER EN MAIRIE :

Pour un permis de construire : (5 dossiers complets)

- 1 plan de masse avec insertion du projet
- 1 plan de situation
- 1 plan/ schéma des façades existantes (si nécessaire)
- 1 schéma du projet
- 2 photographies sous 2 angles différents

Pour une déclaration préalable : (5 dossiers complets)

- 1 plan de masse
- 1 plan de situation
- 1 plan/ schéma des façades existantes
- 1 schéma du projet
- 2 photographies sous 2 angles différents.

Les délais d'instruction :

1 mois pour une déclaration de travaux
2 mois pour un permis de construire (maison individuelle et 3 mois pour autres demandes).

Les délais commencent à courir dès que le dossier est réputé complet.

Affichage et validité de votre autorisation

Votre arrêté de PC ou votre autorisation de travaux doit être affiché et visible de l'extérieur dès sa réception.

La durée et la validité de l'autorisation : vous disposez de 3 ans pour entreprendre les travaux. A défaut l'autorisation est périmée.

Si les travaux sont interrompus pendant plus d'un an votre autorisation est périmée. (Voir copie du PC ou DP).

En cas de permis de construire vous devez déposer une déclaration d'ouverture de chantier en 3 exemplaires à la mairie.

Lorsque les travaux sont terminés, vous devez attester de l'achèvement de ceux-ci. Cette déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux engage votre responsabilité ; elle doit être déposée en mairie en 3 exemplaires.

Pour toutes questions ou informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter la mairie ou le service de la CUA.

L'adjoite chargée de l'urbanisme :
Nadine KIERS-PERRAULT

